



Association Cantonale
Jurassienne de Gymnastique

CHAMPIONNAT JURASSIEN DE SOCIÉTÉS

Salles de la Blancherie, Delémont
Dimanche 13 mars 2022

PRESCRIPTIONS

Organisation :	ACJG
Participation :	Toutes les sociétés membres de l'ACJG et invités
Catégorie :	Minis (2010 et plus jeunes) <i>(1/3 peut-être plus âgé, max 2008)</i> Cracks (2006 et plus jeunes) <i>(1/3 peut-être plus âgé, max 2005)</i> Actives – Actifs <i>âge libre</i> Dames – Hommes <i>dès 35 ans,</i> <i>1/3 peuvent avoir entre 25 et 35 ans pour la gym</i> <i>1/3 peuvent avoir moins de 35 ans pour les agrès</i>
Concours :	Minis : Gym&danse (de société ou team) et/ou production libre Cracks : Gym&danse (de société ou team) et/ou agrès de société Actives – Actifs : Gym&danse (de société ou team) et/ou agrès de société Dames – Hommes : Gym&danse (de société ou team) et/ou agrès de société
Classement :	Un classement par catégorie et par discipline, s'il y a au minimum 3 groupes inscrits. Sinon, il y aura un classement sans titre mais avec une récompense.
Prescriptions :	Gymnastique ⇒ selon directives FSG, édition 2020 Agrès de société ⇒ selon directives FSG édition 2018
Surface :	Pour la gym & danse <i>de société</i> : 12x12 ou 12x18 ou 12x24 Pour la gym & danse <i>team 3 à 5 gymnastes</i> : 9x9 ou 12x12 (à indiquer à l'inscription)
Support sonore :	CD (format WAV) ou clé USB (format WAV ou MP3)
Matériel :	N'oubliez pas de remplir la liste pour le matériel ne figurant pas sur les prescriptions.
Finance :	Finance de garantie : Fr. 200.- <u>Agrès – Gym & Danse :</u> Fr. 50. - société Fr. 30. - par groupe supplémentaire <u>Production libre et rencontre sportive :</u> Fr. 20.- par société (<i>TARIF SPECIAL au lieu de 30.- les années précédentes</i>) Paiement : une facture sera envoyée après votre inscription.
Inscriptions :	Les formulaires sont à remplir en ligne à l'adresse : https://www.acjg.ch/manifestations/championnat-jurassien-de-societes-2022/ jusqu'au 12 décembre 2021
Personnel :	Chaque société inscrite annonce une personne pour collaborer à l'organisation.
Mesures sanitaires :	Les prescriptions sanitaires de l'OFSP, du Canton et de la FSG seront appliquées selon les mesures en vigueur le 13 mars 2022.